

GRAND CONSEIL La ministre de la Santé répond à des critiques émises au sujet d'Antarès, société de conseils mandatée par l'Hôpital neuchâtelois pour élaborer le plan stratégique.

Gisèle Ory défend le travail déjà réalisé

PASCAL HOFER

«De qui se moque-t-on?», ont demandé hier au Grand Conseil quatre députés socialistes (emmenés par le Chauv-de-Fonnier Souhail Latrèche) et un Vert après les révélations de «L'Express/L'Impartial» au sujet du plan stratégique de l'Hôpital neuchâtelois. Ces députés remettent en cause le travail fourni par la société de conseils Antarès, mandatée à l'occasion de l'élaboration du plan stratégique: «Pourquoi mettre autant de temps, d'argent et d'énergie pour revenir à la case de départ? Le groupe Antarès arrive-t-il à ses limites en terme de réflexion et de proposition? Le conseil d'administration en est-il conscient?»

Autant d'allusions au fait que le plan stratégique de l'Hôpital neuchâtelois (HNe) propose un scénario élaboré en 2007 déjà par Antarès: le pôle de l'appareil locomoteur à l'hôpital de La Chauv-de-Fonds et le pôle mère-enfant à l'hôpital Pourtalès.

Gisèle Ory ne partage pas l'avis de ces cinq députés: «Par rapport au scénario de 2007, le plan stratégique apporte des réponses différentes, même si elles sont similaires sur certains points», a expliqué la secrétaire d'Etat. Surtout, selon

la ministre de la Santé, «un important travail de diagnostic a été réalisé. Il n'y a donc pas eu perte d'énergie, de temps ou d'argent». Gisèle Ory a enfin rappelé que «le plan stratégique n'a été validé ni par le Département de la santé, ni par le Conseil d'Etat, puisque ce dernier a demandé une série de compléments au conseil d'administration de l'Hôpital neuchâtelois.»

Gisèle Ory a fait savoir que le plan stratégique serait présenté cette semaine aux diverses instances politiques concernées par ce dossier. «Le Conseil d'Etat tient à ce qu'un large consensus se dégage avant d'établir le rapport qui sera soumis au Grand Conseil. Nous devons sortir ce dossier de l'ornière dans laquelle il se trouve depuis le dépôt des trois initiatives populaires.»

La cheffe du Département de la santé a également répondu à une question posée par le groupe UDC intitulée «Fuites HNe: crédit d'achat de Pampers contre l'incontinence?», en faisant référence à nos révélations du 16 juin. Après avoir «déploré vivement ces fuites, qui créent un climat général de méfiance», Gisèle Ory a annoncé qu'une plainte pénale contre inconnu avait été déposée auprès du Ministère public. ◉



Neuchâtel, hôpital Pourtalès. Selon Gisèle Ory, il n'y a pas eu perte d'énergie, de temps ou d'argent. DAVID MARCHON

Oui à la danse, non à l'Europe

DANSES PUBLIQUES

Les Neuchâtelois auront peut-être le droit de danser les jours de fête religieuse. Par 62 voix contre 20, les députés ont accepté une recommandation déposée par les Jeunes libéraux-radicaux. C'est le premier pas législatif en direction de la suppression de l'article de loi qui interdit actuellement les danses publiques lors des fêtes suivantes: dimanche des Rameaux, Vendredi saint, dimanche de Pâques, Ascension, dimanche de Pentecôte, dimanche du Jeûne fédéral et jour de Noël.

ACCUEIL DES ENFANTS

Quand entrera en vigueur la nouvelle loi sur l'accueil des enfants, acceptée par le peuple le 18 juin? Réponse: le 1er janvier 2012 au plus tard, comme le prévoit une recommandation acceptée hier sans opposition par le parlement cantonal. Recommandation déposée par Philippe Haerberli (PLR/Neuchâtel), Baptiste Humi (PS/Noiraigue) et Patrick Erard (Vert/La Chauv-de-Fonds).

EUROPE

La motion déposée par le Nouveau mouvement européen suisse (Nomes), demandant au Conseil d'Etat de détailler les mesures prises par le canton en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, a été refusée par 44 voix contre 40. Thierry Grosjean a rappelé le soutien du Conseil d'Etat à cette motion, sans cacher son scepticisme personnel, en raison surtout de la crise financière qui frappe actuellement l'UE. L'UDC Walter Willener (Auvier) a porté l'astocade. Il a été suivi par une majorité du groupe PLR et par l'extrême gauche.

CRÉDITS

Trois crédits ont été acceptés à l'unanimité. Deux millions seront ainsi affectés à l'entretien courant des bâtiments de l'Etat, deux autres à celui des routes cantonales, et 4,2 millions au réaménagement de la route cantonale entre Le Crêt-du-Loche et à La Chauv-de-Fonds. ◉ PHO-JGI

Une voiture gênante

Hier en début d'après-midi, le député vert Laurent Debrot a «posté» ceci sur le site Facebook: «L'esplanade de la collégiale à nouveau prise d'assaut par les députés. Goutte d'eau, une voiture bloque la sortie des ouvriers (réd: la collégiale est en rénovation), seuls autorisés à y parquer. La police accourt pour verbaliser l'ingrat et s'en repart penaud. La voiture doublement coupable est en fait celle de leur chef, André Duviillard, en conférence de presse.»

Vrai? Renseignement pris auprès du commandant de la police neuchâteloise, ce dernier explique: «Je confirme que cette voiture était bien la mienne. Arrivant juste à temps pour une conférence de presse, je me suis parqué en mettant bien en évidence derrière le pare-brise qui était le détenteur du véhicule et où je me trouvais. Un de mes collaborateurs, présent au Grand Conseil, est venu me demander de le déplacer à l'issue de la conférence de presse. Je précise qu'au moment de me garer, le passage était encore libre pour les ouvriers.» ◉ PHO

SANTÉ PUBLIQUE Nouveau chef de service nommé

Christophe Guye a été nommé chef du Service cantonal de la santé publique (SCSP) par le Conseil d'Etat neuchâtelois.

Agé de 39 ans, Christophe Guye assure actuellement cette fonction ad interim, suite au départ de Jean-Paul Jeanneret. Il prendra ses nouvelles responsabilités au 1er juillet.

Domicilié à Cormondrèche, marié et père de deux enfants, Christophe Guye est au bénéfice d'une licence en droit de l'Université de Neuchâtel, d'un brevet d'avocat et d'un CAS en gestion publique. Il travaille depuis 2005 en qualité d'adjoint au chef du SCSP. Il a participé à toutes les réformes en cours en matière de santé publique. ◉ COMAN-JPE

ÉLECTIONS FÉDÉRALES Large apparemment du centre droit sans l'UDC.

Le PDC se lance avec six candidats

Réuni en assemblée, le Parti démocrate-chrétien neuchâtelois a désigné six candidats aux élections fédérales d'octobre prochain. L'appareillement avec le Parti libéral-radical et le Parti bourgeois démocratique, qui doit s'étendre jusqu'aux cantonales de 2013, est confirmé. Un siège PDC au Conseil national cet automne? «Rien n'est impossible», tranche Laure Rickenmann, secrétaire politique.

L'assemblée a désigné Vincent Martinez (Chézard-Saint-Martin), 44 ans, directeur de la fondation des Perce-Neige, comme candidat au Conseil des Etats. Pour le Conseil national, la liste de cinq noms est «riche et variée, en âge et en expérience», indique le PDC dans son communiqué.



Vincent Martinez candidat au Conseil des Etats. CHRISTIAN GALLEY

Il s'agit de Laure Rickenmann (Bôle), 54 ans, orthophoniste et conseillère communale, de François Pahud (Neuchâtel), 75

ans, journaliste, de Lionel Jeanneret (Neuchâtel), 27 ans, enseignant, de Christian Spechbach (Bôle), 54 ans, directeur de production, et de Fabio Vassalli (La Chauv-de-Fonds), 47 ans, médecin anesthésiste.

Apparu sur la scène politique neuchâteloise en 2004, le PDC était crédité de 3,3% des suffrages lors des élections fédérales de 2007. Si cette base électorale s'est élargie depuis, lors, il peut aborder celles de 2011 avec optimisme. D'autant que le parti a répondu favorablement au PLR lorsque celui-ci a proposé un appareillement, dans lequel figure également le PBD. De là à obtenir un siège au National? «Rien n'est impossible: beaucoup de choses peuvent encore se passer d'ici à octobre», répond Laure Rickenmann. S'il paraît plus probable, malgré tout, que l'appareillement soit plutôt au bénéfice du PLR cet automne, ce sera un prêt pour un rendu. Car les trois formations ont convenu de maintenir cet appareillement jusqu'aux élections cantonales d'avril 2013. Là, il devrait permettre au PDC d'obtenir le quorum de 10% pour envoyer des députés au Grand Conseil. Pour les communales de 2012, ce sera moins évident, explique Laure Rickenmann: si l'opération se justifie dans les trois villes, on ne peut l'imposer à l'ensemble des communes, certaines nouant des alliances diverses selon la situation locale. ◉ PHO

AGGLOMÉRATION Le RUN tout près du clash!

Regards sombres, visages fatigués. Il est 21h45, hier soir à Malvilliers, quand la trentaine de participants à l'assemblée extraordinaire de l'association RUN, le Réseau urbain neuchâtelois, sortent de la salle après plus de trois heures de séance. Ils viennent de... sauver l'association!

Vous lisez bien, les tensions entre les communes et le canton sont si fortes que l'assemblée, sur proposition d'une commune (Les Brenets), en est venue à débattre de la question suivante: faut-il oui ou non dissoudre le RUN, concept sur lequel repose pourtant toute la stratégie de développement du canton?

Par 28 voix contre 5, les membres de l'association – formée du canton et de huit groupements de communes engagés dans des projets d'agglomération – ont décidé que le RUN devait poursuivre son existence. Et avec lui tous les projets qui lui sont liés.

Ouverture de négociations

Au cœur du conflit, la décision du Conseil d'Etat de se retirer du RUN à la fin de 2011 (notre édition du 18 juin). Le gouvernement souhaite en effet travailler avec le RUN par la voie de mandats. Quels types de mandats? Quel sera le rôle du RUN à partir du 1er janvier 2012? Actuellement contributeur du RUN, quel montant le canton lui versera-t-il dès cette date?

Toutes ces questions doivent trouver des réponses d'ici la fin de l'année à l'issue des négociations (!) qui vont s'ouvrir entre le gouvernement d'une part, le comité directeur de l'association RUN d'autre part.

Des représentants des communes ne le cachent pas: ils sont déçus – et même fâchés – par le Conseil d'Etat (représenté dans ce dossier par Claude Nicati), dont ils ne comprennent pas la position, et cela d'autant moins que c'est le gouvernement lui-même qui, à l'époque, avait initié le RUN.

Une autre question faisait débat: quel regard portera la Confédération, elle aussi contributrice, sur ces tensions en général et sur le retrait formel du canton en particulier? ◉ PHO

LES BAINS D'OVRONNAZ

Vacances Thermalisme Montagne

- Logement 7 nuits (sans service hôtelier)
- 7 repas (4 jours avec buffet)
- Entrée libre aux bains thermaux
- 1 soirée musicale ou 1 menu balance
- Accès au sauna/fitness
- Paignoir et saodales en prêt

Fr. 756.-
(à partir de 2 personnes)

Réservation: www.thermalmail.ch
Ovronnaz / VS - 021 255 31 94
info@thermalmail.ch